

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt six, le 19 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 12

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, MONIN Florence, GAS Marcel, HUMBERT Régis, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Date de la convocation : 12 février 2026

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Rapports eau et assainissement et prévention gestion des déchets

Le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes d'Entre Bièvre et Rhône a délibéré sur les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics :

- d'eau potable
- d'assainissement
- de prévention et gestion des déchets

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, ces rapports sont présentés au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports susvisés.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 19 février 2026

Le Maire,
Serge MERCIER

